



Stratégie de gestion des déchets solides fortement tritiés des petits producteurs (inclus les déchets des producteurs défaillants)

GT PNGMDR

07/04/2021

- La grande majorité des déchets tritiés des PNE est aujourd'hui prise en charge via les filières opérationnelles (FMA, TFA, incinération)
- Pour les déchets non acceptables dans l'une de ces filières, la solution temporaire actuelle est l'entreposage dans les installations du CEA Valduc
 - Processus d'acceptation : l'Andra est la porte d'entrée unique pour les déchets PNE ou Défense Nationale
 - Sous conditions : caractère d'urgence, respect du référentiel des l'installations, quantités limitées, pas d'impact significatif sur les rejets, examen préalable par le DSND
 - Andra : Vérification préalable par l'Andra de l'absence de filière opérationnelle, conditionnement et vérification du caractère tritié pur des déchets, mesures du niveau de dégazage
 - CEA : instruction de la demande, réception des déchets, contrôle de conformité, vérification de leurs niveaux de dégazage, orientation vers l'entreposage *ad hoc* en fonction de leur niveau de dégazage effectif

- A ce jour :
 - fin 2018 : 2 lots entreposés à Valduc, en provenance du même producteur.
 - 2 lots supplémentaires acceptés depuis, en provenance de deux sites des Armées
 - Déchets radioluminescents
 - 13 fûts 200L livrés fin 2019, 6 en septembre 2020.
 - D'autres lots à venir, principalement déchets des armées.
- Ces déchets seront désentreposés du Centre de Valduc et transférés dans l'installation INTERMED à compter de son ouverture.
Une zone dédiée PNE est prévue.
 - Inventaire prévisionnel de dimensionnement : 150 m³, 150 TBq. Fûts de 200 L.
- Solution alternative de l'entreposage sur le CIRES étudiée. L'Andra considère qu'elle n'est pas possible, la capacité réglementaire de l'installation (2 TBq) et son autorisation de rejet (0,04 TBq/an) étant insuffisantes.